

Les contrats entre Pfizer-BioNTech et le gouvernement slovène...



... montrent que « les effets à long terme et l'efficacité du vaccin ne sont pas actuellement connus »

[NDLR Par contre, les données officielles en provenance notamment des États-Unis, de l'Union européenne, de Grande-Bretagne et d'Israël indiquent déjà un grand nombre et une grande variété d'effets secondaires à court et moyen terme.

Voir par exemple :

Sous-déclarations des effets secondaires liés à l'injection anticovid en Europe

Comment nier en juillet 2022 l'inefficacité des injections géniques et leurs dangers ?

Vaccins anticovid : nouvelle alerte rouge par le Conseil Mondial de la Santé

Relation de cause à effet établie statistiquement entre les vaccins Covid-19 à ARN messager et la survenue de myocardite et péricardite chez les personnes de 12 à 50 ans en France

Pendant ce temps aux États-Unis :

La Cour Suprême de NY vient d'ordonner la réintégration des fonctionnaires non-vaccinés. Dans son jugement, elle a considéré que leur suspension était contraire à la Constitution, en notant que la vaccination n'empêche pas l'infection et la transmission.<https://t.co/pNZY9TJA5a>

– Maximilien Delvallée (@MaxDelvallee) October 25, 2022

]

[Source : lecourrierdesstrategies.fr]

Voici une version non caviardée des contrats signés par un des États membres de l'Union européenne, sous le chapeau de la Commission européenne, avec Pfizer et BioNTech. (Il manque juste le prix versé). On y constatera que, sur les quatre contrats d'approvisionnement signés entre décembre 2020 et septembre 2021, il n'y a aucune modification des formules concernant les possibles effets secondaires des vaccins.

contratpfizer-biontechetslovnje-221025154648-d770aaa8Télécharger

Suite à une réclamation civique de type Freedom Information Act, le gouvernement slovène a publié une version non caviardée du contrat qu'il a signé avec Pfizer et BioNTech pour se procurer des vaccins contre le COVID-19.

Le document reproduit ci-dessus en format PDF, et qui nous a été signalé par une de nos contributrices régulières, Ulrike Reisner, permet de voir que des commandes successives ont été passées en décembre 2020, en mars, en avril et en septembre 2021.

Comme le fait remarquer le professeur Norman Fenton de Queen Mary London University :

« Notez qu'il y a ici 4 contrats différents datés du 10 décembre 2020, du 4 mars 2021, du 7 avril 2021 et du 28 septembre 2021. Les documents indiquent le nombre de doses commandées par mois (mais le prix est caviardé). Mais, notez que même le dernier de ces contrats (daté du 28 septembre 2021) contient la déclaration suivante à l'article 1 (page 17/25 du document scanné)

« L'État... reconnaît en outre que les effets à long terme et l'efficacité du vaccin ne sont pas actuellement connus ».

Bien que cela ait pu être une déclaration raisonnable à inclure dans le contrat de décembre 2020, il est curieux qu'aucune mise à jour n'ait été ajoutée à la fin de septembre 2021, compte tenu de toutes les données sur les centaines de millions de doses qui avaient été administrées à ce moment-là."

En termes très mesurés, le mathématicien britannique spécialisé dans l'analyse des risques considère que ni le gouvernement slovène ni la

Commission européenne n'ont fait leur travail. En septembre 2021, on avait déjà connaissance d'effets secondaires, en particulier aux États-Unis.